

OBJET

Approbation du
Compte
Administratif 2021

Budget Principal

N° 8.04.2022

Service Financier

NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN EXERCICE

29

COMMUNE DE LOUVROIL
EXTRAIT DU REGISTRE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 14/04/2022

Reçu en préfecture le 14/04/2022

Affiché le

ID : 059-215903659-20220412-8042022-DE

Séance du 12 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux le Mardi 12 avril à 18H00, le Conseil Municipal de la Commune de LOUVROIL, convoqué le Mardi 5 avril 2022, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur ASCONE Guiseppe, Maire de la Commune, à la suite de la Convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS : MM. ASCONE Guiseppe, SIMON Jean-Louis, PIERARD Mariam, LIBERT Jean-Claude, FONTAINE Annie, VASAMULIET Hugues, MENAGE Régine, GOURLAND Benjamin, DESPEGHEL Daniel, BENGUESMIA Annie, LIBIER Marie-Paule, BURILLON Jean-Jacques, MASSARELLI Gino, HAUCH Éric, BOUTAOUS Fabienne, CARON Nathalie, PIERARD Vincent, VITRAND Romain, CONVENANCE Jean-Luc, HALABI Malika.

Mme Patricia DESCLAIN a donné procuration à Vincent PIERARD
Mme Saïda MADENE a donné procuration à Mr Jean-Louis SIMON
Mme Hafida ZAHAFI a donné procuration à Mr Hugues VASAMULIET
Mr Brian GOLINVAL a donné procuration à Mr Jean-Claude LIBERT
Mr Ettore TAMI a donné procuration à Mr Jean-Luc CONVENANCE

ABSENTS : Mme Fatiha KACIMI, Mme Sabine BOLTZ, Mr Nicolas SOUPLET et Mr Richard MEUNIER

Formant la majorité des membres en exercice

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr Jean-Claude LIBERT

Il est rappelé les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui précise que « *lors d'une séance où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote* »

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2021. Celui-ci est conforme aux écritures du compte de gestion établi par le Receveur Municipal.

L'arrêt des comptes de l'exercice 2021 au 31 décembre, y compris les opérations de la journée complémentaire, se présente comme suit :

| | Investissement | Fonctionnement | Total |
|-------------------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|
| Dépenses Réalisées | 2 201 567,70 € | 10 029 982,41 € | 12 231 550,11 € |
| Recettes Réalisées | 2 575 833,33 € | 10 949 429,27 € | 13 525 262,60 € |
| Résultat de l'Exercice | 374 265,63 € | 919 446,86 € | 1 293 712,49 € |

Pour calculer le résultat de clôture, il convient d'une part, d'intégrer les résultats de l'exercice antérieur et d'autre part, de prendre en compte les restes à réaliser en dépenses et recettes de la section d'investissement. Ces éléments se récapitulent comme suit :

| | Investissement | Fonctionnement | Total |
|--|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Résultat de l'Exercice | 374 265,63 € | 919 446,86 € | 1 293 712,49 € |
| Résultat Antérieur Reporté | -167 927,57 € | 3 824 308,52 € | 3 656 380,95 € |
| Résultat de Clôture Hors Report | 206 338,06 € | 4 743 755,38 € | 4 950 093,44 € |
| Dépenses Reportées | -432 075,00 € | 0,00 € | -432 075,00 € |
| Recettes Reportées | 3 918,00 € | 0,00 € | 3 918,00 € |
| Résultat de Clôture 2021 | -221 818,94 € | 4 743 755,38 € | 4 521 936,44 € |

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé repris ci-dessus et,

Sous la présidence déléguée à Monsieur Daniel DESPEGHEL, Monsieur le Maire ayant quitté la séance pour le vote

Approuve, à 21 Voix Pour et 3 Abstentions, le Compte Administratif 2021 du Budget Principal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

**Fait en séance le 12 Avril 2022,
Ont signé les membres présents**

Pour Copie Conforme

Le Maire,

Guiseppe ASCONE